

Bonjour

Vous avez face à vous un breton du Finistère et une normande du Mont St Michel, le scerao rassemble les stéphanois et les Lyonnais, autant vous dire que les batailles fraternelles ça nous connaît.

Commençons par nos points de tensions.

Parfois la simplification n'est pas à destination des syndicats au contraire, mais des adhérents. Ceci soutient les syndicats qui ne sont pas dimensionnés pour répondre aux sollicitations a contrario cela laisse le sentiment que ceux qui se débrouillent doivent toujours faire plus, et seuls.

Oscar ne nous est pas indispensable mais il faut conventionner pour travailler ensemble,
le chantier de la cotisation a eu du mal à trouver son fonctionnement, sa méthodologie.

Le bouton « j'active mon droit à l'accompagnement » a été mis en place sans nous informer et pour constater qu'un adhérent qui l'active sollicite 2 membres de la conf, 2 de l'Uri et 2 de la Fede ; et le syndicat ? il n'est pas destinataire !

Si ce bouton est prévu pour les collectifs ou les mandatés, ce sont des adhérents avec une question juridique qui l'ont activé. Et parfois la façon de nous informer qu'un adhérent a besoin de notre accompagnement ne nous est pas descendu de façon très... sympathique... un peu comme si nous étions en faute de ne pas nous occuper de nos adhérents alors que l'adhérent, lui, a juste trouvé l'un des nombreux moyens de rentrer en contact avec la cfdt. Espace adhérent : forum, contacter son syndicat, réponse à la carte, j'active mon droit à ; nous concernant le site internet du scerao avec différents contacts, nos bureaux, les permanences locales de l'interpro... c'est trop ? non, jamais, soyons juste tous au service des uns et des autres sans connotation désobligeante et sans nous obliger, nous syndicat, de dire aux structures « oui oui on s'en est occupé ».

Et les adhérents ont vraiment besoin de nous, certes des GEPP permettent des départs en douceur mais les emplois disparaissent aussi à coup de licenciement économiques de moins de 10, de plan de sauvegarde de l'emploi qui portent si mal leur nom, de liquidation judiciaire.

Ce déclin industriel est clairement en marche. Ces salariés vont se retrouver sur un marché du travail fermé en industries et

malheureusement même le service à la personne, la restauration ne pourra pas les accueillir ou dans des conditions toujours plus dégradées.

S'il faut dénoncer les dirigeants qui profitent des aides de l'état sans vergogne pour mieux fermer les sites, il faut aussi prévoir la transformation de l'emploi, le cadre environnemental et l'effondrement de la classe moyenne.

Je souhaite revenir sur un sujet qui a frappé le SCERA0 : je veux parler de la mort au travail.

En 2024, 764 salariés sont décédés au travail d'après le rapport de l'assurance maladie. A ce chiffre sinistre, il convient malheureusement de rajouter 318 accidents de trajets mortels et 215 décès liés à des maladies professionnelles soit 1297 vies volées en une année.

Plusieurs facteurs sont identifiés : la suppression des CHSCT, par les ordonnances Macron d'une part, mais également la baisse des effectifs des médecins et inspecteurs du travail.

L'impunité patronale se traduit par de rarissimes condamnations à du sursis. Face à ça, ce sont des hommes, des femmes et des enfants qui se retrouvent confrontés seuls à la violence d'un tel événement, obligés de prévoir des funérailles à la hâte, chercher des solutions rapides pour pallier l'absence de leur proche décédé puis faire valoir leurs droits au milieu d'une bureaucratie parfois hostile et dénuée d'empathie.

La CFDT doit dénoncer cette trajectoire funeste en alertant chaque fois que possible, en interpellant les employeurs et les politiques et bien entendu en accompagnant nos militants sur le terrain.

Soyons ensemble plus combatif.

Ce rapport d'activité montre bien qu'on se bouge, qu'on défend les travailleurs, continuons, valorisons davantage ce que nous faisons. bravo Marylise et toute l'équipe exécutive ainsi que tous ceux qui font tourner la CFDT.

Bon congrès à toutes et tous.